



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SUCCINCT
du 16 mars 2018

Philippe Komorowski est désigné secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité du procès verbal de la séance du 14 décembre 2017

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article unique : Approuve le règlement intérieur modifié, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE L'OPERATION D'INTERET NATIONAL ORLY-
RUNGIS SEINE-AMONT (EPAORSA)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1 : Procède à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA).

Article 2 : Est élue représentant titulaire :

Mme Stéphanie Daumin avec 28 voix pour et 5 abstentions (P. Viceriat, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, Y.Ladjici)

Est élue représentant suppléant :

Mme Régine Boivin avec 28 voix pour et 5 abstentions (P. Viceriat, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, Y.Ladjici)

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'INGENIERIE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2018-
2020 DE L'EPAORSA**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve la convention d'ingénierie stratégique et de développement 2018 – 2020 de l'EPA ORSA.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Article 3 : Dit que les crédits seront inscrits au budget communal.

VŒU PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DE CHIRURGIE HEPATIQUE ET CARDIAQUE AU GHU HENRI MONDOR-CHENEVIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 30 voix pour / 3 abstentions (P. Viceriat, M. Pierre, Y. Ladjici) ;

Article 1 : Réaffirme son attachement au fait communal et à l'autonomie des communes qui constitue le cœur de notre démocratie locale décentralisée ainsi qu'un appui indispensable au développement des territoires ;

Article 2 : Demande au Gouvernement d'abandonner l'hypothèse de suppression de Conseils départementaux en Ile-de-France, dont le Conseil départemental du Val-de-Marne ;

Article 3 : Demande au Gouvernement de concerter la population et de travailler avec tou.te.s les élu.e.s concerné.e.s à un diagnostic de l'action publique en Ile-de-France, afin de concevoir une réforme territoriale à partir des besoins de la population et des projets de territoire dans une logique de nouvelle vague de décentralisation.

VŒU PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE EN FAVEUR DE LA DEFENSE DE L'AUTONOMIE COMMUNALE ET DU MAINTIEN DES POLITIQUES PUBLIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 30 voix pour / 3 abstentions (P. Viceriat, M. Pierre, Y. Ladjici) ;

Article 1 : Réaffirme son attachement au fait communal et à l'autonomie des communes qui constitue le cœur de notre démocratie locale décentralisée ainsi qu'un appui indispensable au développement des territoires ;

Article 2 : Demande au Gouvernement d'abandonner l'hypothèse de suppression de Conseils départementaux en Ile-de-France, dont le Conseil départemental du Val-de-Marne ;

Article 3 : Demande au Gouvernement de concerter la population et de travailler avec tou.te.s les élu.e.s concerné.e.s à un diagnostic de l'action publique en Ile-de-France, afin de concevoir une réforme territoriale à partir des besoins de la population et des projets de territoire dans une logique de nouvelle vague de décentralisation.

VŒU PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE CONTRE LA PRIVATISATION DU GROUPE AEROPORT DE PARIS (ADP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 32 voix pour / 1 abstention (Y. Ladjici),

Article 1 : S'oppose au projet de privatisation du groupe Aéroports de Paris.

Article 2 : Défend les missions de régulation de l'État et la nécessaire stratégie nationale dans le secteur du trafic aérien.

Article 3 : Demande au Gouvernement de de confirmer les acquis réglementaires, couvre-feu entre 23h et 06h et limitation de l'activité d'Orly à 250 000 créneaux par an, pour protéger durablement les populations riveraines des nuisances générées par l'activité aérienne.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 POUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1 : Prend acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2018.

Article 2 : Prend acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CROIX-ROUGE DU VAL-DE-MARNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité;

Article 1 : Décide le versement à l'association de la Croix-Rouge du Val-de-Marne d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Article 2 : Dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours.

APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LES MISSIONS D'ESPACE INFO-ENERGIE AU RELAIS-ENERGIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité ;

Article 1 : Approuve le nouveau partenariat entre la commune de Chevilly-Larue et l'Espace-Info-Energie CAUE94, formalisé dans le projet de convention 2018.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents, notamment les reconductions.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à solliciter des subventions pour mettre en œuvre les actions proposées dans la convention de partenariat avec le CAUE94.